Le gouvernement resserre les lois protégeant les droits des transgenres yukonnais

Un projet de loi visant à protéger les transgenres et autres personnes de genres divers contre la discrimination a été déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative du Yukon.

Les modifications proposées à la *Loi sur les statistiques de l'état civil* élimineront l'obligation de devoir subir une intervention chirurgicale de réassignation sexuelle avant de pouvoir modifier le genre sur son acte d'enregistrement de naissance. Les modifications proposées à la *Loi sur les droits de la personne* interdiront toute discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre.

Citations

- « Le gouvernement du Yukon est déterminé à faire en sorte que ses lois, ses politiques et ses pratiques traitent tous les citoyens sur un pied d'égalité. Le projet de loi vise à ce que les droits que mérite la communauté LGBTQ2 yukonnaise soient respectés. »
- M^{me} Pauline Frost, ministre de la Santé et des Affaires sociales
- « Tous les Yukonnais ont le droit de vivre librement sans que l'identité ou l'expression de leur genre soit une cause de discrimination ou de harcèlement. Bientôt, nos lois reflèteront mieux la riche diversité de notre territoire. »
- M^{me} Tracy-Anne McPhee, ministre de la Justice

En bref

- Les modifications comprendront l'introduction d'une désignation unisexe sur les certificats de naissance. Les personnes qui sont
 intersexuées de naissance et les personnes qui ne veulent choisir ni le sexe masculin, ni le sexe féminin, pourront cocher cette case
 sur leur certificat.
- L'identité de genre découle de notre propre expérience intérieure et individuelle. Il s'agit de notre sentiment profond d'être une femme, un homme, les deux, ni l'un ni l'autre, ou de se situer à tout autre point sur le continuum des genres. L'identité de genre d'une personne ne correspond pas forcément au sexe qui lui a été assigné à la naissance.
- L'expression de genre est la façon dont une personne présente publiquement son genre, notamment par ses comportements, son apparence extérieure, ses vêtements, ses cheveux, son maquillage, son langage corporel et sa voix.

Renseignements:

Sunny Patch Communications Conseil des ministres 867-393-7478 sunny.patch@gov.yk.ca

Michael Edwards 867-667-8539 Communications Santé et Affaires sociales michael.edwards@gov.yk.ca

Tyler Plaunt Communications et politiques Ministère de la Justice 867-667-3221 tyler.plaunt@gov.yk.ca

Communiqué numéro 17-079

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here: http://www.gov.yk.ca/news/rss.html. Or follow us on Twitter @yukongov.